

Réf. : PN/AM/VG/LG - n° 2026.055

NOTE AUX ETABLISSEMENTS n° 29.26

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance du personnel de votre établissement la vacance du poste suivant :

1 Médecin généraliste ou Médecin spécialiste (0,50 E.T.P.)

C.A.M.S.P. et ses dispositifs

Dans le cadre du service de repérage, de diagnostic et d'intervention précoce (0-6 ans), le C.A.M.S.P. participe au repérage et au dépistage et réalise l'évaluation, le diagnostic et l'accompagnement précoce des enfants présentant des troubles, altérations ou handicaps, en associant la famille et l'entourage.

Qualification/Formation :

- Docteur en médecine, spécialisé en pédiatrie, pédopsychiatrie, neurologie, médecins physiques et de réadaptation ou médecin généraliste disposant d'une formation, d'une expérience ou d'un intérêt particulier pour le développement de l'enfant, le handicap et les troubles du neurodéveloppement.
- Inscrit au Conseil National de l'Ordre des Médecins
- Permis B

Missions :

Repérage, évaluation et diagnostic:

- Participer au repérage, au dépistage, à l'évaluation et au diagnostic médical précoce des troubles, déficits ou situations de handicap.
- Réaliser les consultations médicales nécessaires dans le cadre de l'admission et du suivi des enfants.
- Contribuer au diagnostic à partir d'évaluations pluridisciplinaires.
- Proposer ou prescrire les examens, évaluations et bilans complémentaires nécessaires à la compréhension de la situation et à l'adaptation de l'accompagnement.

Projet de soins et accompagnement :

- Contribuer à l'élaboration et à la réévaluation du projet d'accompagnement, co-construit avec l'enfant, sa famille, son entourage et les professionnels concernés.
- Garantir la cohérence du projet de soins et contribuer à sa mise en œuvre, à son suivi et à son ajustement.

- Participer aux réunions de coordination, de synthèse et de fonctionnement de l'équipe.
- Contribuer à prévenir la survenue ou l'aggravation des troubles ou handicaps par des actions précoces et adaptées.

Accompagnement des familles :

- Accompagner les parents et l'entourage dans le parcours diagnostique et dans la compréhension des besoins et des troubles de leur enfant.
- Soutenir les compétences parentales et favoriser une alliance de travail respectueuse des choix de la famille.
- Associer la famille aux décisions et à la construction du projet d'accompagnement de l'enfant, dans le respect de son consentement éclairé.

Coordination de parcours et travail territorial :

- Participer à la coordination du parcours de santé et de vie de l'enfant, notamment en lien avec le médecin traitant et les professionnels concernés.
- Travailler avec les professionnels de santé, les acteurs de la petite enfance, l'Éducation nationale, les établissements et services médico-sociaux et les autres partenaires du territoire.
- Contribuer à l'organisation et à l'effectivité des relais nécessaires à l'issue de l'accompagnement par le CAMSP, afin de prévenir les ruptures de parcours.
- Contribuer, selon les besoins, aux interventions et à la coordination des accompagnements dans les différents lieux de vie de l'enfant, notamment les structures de petite enfance et le milieu scolaire.
- Participer aux actions de prévention, de sensibilisation et de formation des partenaires favorisant le repérage précoce et l'adaptation de l'environnement de l'enfant.

Responsabilité médicale et qualité :

- Rédiger les comptes rendus médicaux et certificats nécessaires et assurer leur transmission dans le respect des règles professionnelles.
- Veiller au respect du secret médical au sein de l'établissement.
- Contribuer à la démarche qualité, à l'application des bonnes pratiques professionnelles et à la formation continue de l'équipe.
- Contribuer au suivi et à l'évaluation de l'activité médicale du CAMSP, notamment par la rédaction du rapport annuel d'activité médicale.
- Être garant(e) de la tenue du secret médical au sein de l'établissement.

NOTE

D'INFORMATION

Fait à :

Date :

Compétences :

- Connaissances du public accueilli en C.A.M.S.P., en neuropédiatrie, handicap, troubles du neurodéveloppement chez l'enfant
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat
- Qualités relationnelles, capacités d'organisation, de coordination et de rédaction.
- Organisation et rigueur
- Intérêt pour l'accompagnement précoce de l'enfant et de sa famille.

Secteur d'activités : Secteur médico-social

Nombre de salariés au sein de l'Association PEP 19 : 480 salariés

Temps de travail : 17h30 (0,50 E.T.P.)

Rémunération :

- Classification selon CCN 51
- Salaire de base : à partir de 3 493,27 € brut selon disposition conventionnelle

Poste à pourvoir en CDI à compter du 01/12/2026

Candidatures à adresser à la Direction Générale des PEP 19, avant le 30/10/2026, à l'attention de :

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
Les P.E.P. 19
23, rue Aimé Audubert - B.P. 23 - 19001 TULLE Cedex
E-mail : recrutement@lespep19.org

**Le Directeur Général des P.E.P. 19,
P. NOIRANT**

 SOLIDARITÉ  ÉGALITÉ  CITOYENNETÉ  LAÏCITÉ

www.lespep19.org


La solidarité en action